



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24689
20 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée
du 18 octobre 1992 que vous a adressée M. Alija Izetbegovic, Président de la
présidence de la République de Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mohamed SACIRBEY

Annexe

LETTRE DATEE DU 18 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DE LA PRESIDENCE DE
LA REPUBLIQUE DE BOSNIE-HERZEGOVINE

L'agresseur continue d'attaquer à l'artillerie lourde les villes de Gradacac, Brcko, Maglaj et Jajce. La poursuite de cette conduite de la part de l'agresseur conduira au génocide de la population civile dans ces villes et à une immense catastrophe écologique puisque rien n'est épargné par les bombardements. Une telle catastrophe écologique (contamination des choses et des végétaux par le chlorure et le cyanure) aurait des retombées catastrophiques et provoquerait des morts au-delà des frontières de l'ancienne Yougoslavie.

La présidence de la République de Bosnie-Herzégovine propose un cessez-le-feu immédiat aux alentours de ces quatre villes. Il faudrait y détacher dès que possible des observateurs militaires de la FORPRONU pour surveiller le cessez-le-feu.

Nous vous prions d'appuyer cette initiative et sa mise en oeuvre immédiate.

Nous vous demandons d'agir immédiatement.

(Signé) Alija IZETBEOVIC
